

# « Je souhaite que la prostitution

**NAJAT VALLAUD-BELKACEM** La ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement présente mercredi sa feuille de route au Conseil des ministres

Madame la ministre hésite à dire « je ». Najat Vallaud-Belkacem ponctue ses phrases de « Avec Jean-Marc Ayrault, nous... », « Manuel Valls et moi, nous... » ou « Christiane Taubira et moi, nous... ». Est-ce l'effet du complexe de Cendrillon, qui voit les femmes dompter leurs ambitions quand les ego masculins s'expriment librement ? Ou bien une modeste calculée, une prudence diplomatique, pour faire avancer l'égalité entre les sexes sans risquer un faux pas à l'heure où se décident les arbitrages budgétaires ? Pour le JDD, la ministre des Droits des femmes revient sur ses principaux chantiers. Alors que le projet de loi sur le harcèlement sexuel pilote par le ministère de la Justice ne convainc pas les associations, Najat Vallaud-Belkacem assure vouloir se battre pour une réelle parité en allourdissant les sanctions financières contre les parassants machos. Le dossier n'est pas encore bou-

clé mais cela équivaudrait à supprimer les aides publiques aux récalcitrants. Autres priorités : la réglementation du temps partiel et la réduction des inégalités salariales.

**Un rapport sur la prostitution inquiétant**

Comme le relevait avant-hier le quotidien britannique *The Guardian*, NVB, « le nouveau visage de la France » s'intéresse également au dossier de la prostitution. La ministre assure dans nos colonnes que son abolition n'est pas une utopie mais un objectif de long terme pour aider des femmes victimes de violences. Réussira-t-elle à faire de la pénalisation des clients de prostituées, cheville ouvrière de l'abolitionnisme, une des mesures phares du quinquennat ? Najat Vallaud-Belkacem s'abrite derrière la résolution adoptée en décembre dernier à l'Assemblée nationale. À l'origine de ce vote consensuel, deux ex-députés, l'UMP Guy

Geoffroy et la socialiste Danielle Bousquet, auteurs d'un rapport sur la prostitution. Cet état des lieux très fouillé part du constat que les prostituées d'aujourd'hui sont en majorité des femmes étrangères aux mains de réseaux mafieux, contraintes d'accepter 15 à 20 rapports sexuels par jour au péril de leur santé, et non plus les « traditionnelles » exerçant pour leur compte ou au bénéfice de leurs « protecteurs ».

Au-delà du constat, les préconisations finales des députés et notamment la pénalisation des clients – inspirée de l'exemple suédois où la mesure a été instaurée en 1999 – ne manquent pas de faire débat. De nombreuses militantes féministes et associations syndiqueront à coup sûr d'un retour du puritanisme. D'autres souligneront qu'une telle criminalisation pourrait être contre-productive en éloignant les prostituées de la prévention. Le docteur Jean-François Corty, di-

recteur des missions France de l'ONG Médécins du monde, dénonce ainsi un « paradoxe de la bienveillance » déraciné du terrain : « La réintroduction du délit de racolage passif en 2003 a déjà accentué la vitrification des prostituées, reléguées dans des lieux toujours plus isolés et plus dangereux et soumises à une pression policière accrue. Pour les protéger, il faut favoriser leur accès aux soins et à la protection sociale. »

Désormais retraitée de la politique, la socialiste Danielle Bousquet parie que la législation évoluera. « Il faut y aller sur la pointe des pieds en commençant par des campagnes d'information. En Suède, qui est tout sauf un pays puritain, n'en déplaise à un certain microcosme parisien, la mesure a été votée par la gauche alors que l'opinion publique et la droite s'y opposaient. Dix ans après, plus personne n' imagine revenir en arrière. » A.-L.B.

INTERVIEW  
ANNE-LAURE BARRET

**Malgré une augmentation du nombre de députées, les femmes sont toujours minoritaires dans la nouvelle Assemblée. Comment faire progresser la mixité ?**

Nous pouvons largement mieux faire. Surtout si la droite se décide à laisser leur place aux femmes. Nous souhaitons supprimer les financements publics aux partis qui ne contribuent pas à la parité à compter des prochaines élections législatives. Compte tenu des marges de manœuvre offertes par la Constitution, une solution serait d'allourdir très significativement les sanctions financières existantes, ce qui pourrait avoir comme effet de supprimer totalement les aides publiques aux partis qui font le moins d'efforts.

**Un homme va être élu à la présidence de l'Assemblée nationale, c'est une déception pour de nombreuses femmes.**

Ce n'est pas rendre service à la cause des femmes que de faire de la parité l'unique grille de lecture, sans tenir compte du contexte. Les députés socialistes ont choisi librement entre des candidats aux compétences reconnues. Aucun n'a été lésé du fait de son sexe.

**La parité avance lentement...**

Lentement mais sûrement : au-delà des instances politiques, elle va devoir s'appliquer progressivement aux instances consultatives, comme le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État ou aux autorités indépendantes, comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Avec les partenaires sociaux, nous allons également avancer sur la présence des femmes dans les instances représentatives du personnel ou au sein des comités directeurs des entreprises...

**Aurez-vous vraiment les moyens d'agir ? Les ministres aux compétences transversales peinent souvent à passer dans les arbitrages.**

Pas quand le président de la République et le Premier ministre sont eux-mêmes engagés dans la défense des droits des femmes. Quant aux moyens, je peux d'ores



Najat Vallaud-Belkacem, jeudi dans son bureau de la rue Saint-Dominique, à Paris. (ERIC DESSONS/JDD)

et déjà appuyer sur le service du droit des femmes qui compte 175 personnes. Pour faciliter le col-

laboration au sein du gouvernement, des hauts fonctionnaires en charge de l'égalité vont être désignés dans chaque ministère. Ils auront aussi pour mission de veiller à son respect dans la gestion des ressources humaines. Les collectivités publiques doivent être exemplaires en la matière.

D'autres outils seront mis en place : des conférences de l'égalité pour demander des comptes à toutes les administrations, des séminaires de travail avec les ministres sur cet enjeu, des études d'impact de chaque nouvelle politique publique pour vérifier qu'elle ne lèse pas les femmes. Enfin, nous ferons de la journée du 8 mars, au cours de laquelle nous aurons un moment politique fort d'évaluation des avancées en matière d'égalité. Cela permettra de mettre au jour d'éventuels obstacles.

**L'égalité professionnelle est inscrite à votre agenda. Réussirez-vous à placer ce thème au cœur de la conférence sociale des 9 et 10 juillet prochains ?**

Il l'est déjà puisqu'une table

ronde sur la question de l'égalité va être organisée lors de cette rencontre. L'un des sujets essentiels, ce sera celui du temps partiel, plus souvent contraignant que choisi et qui concerne une femme sur trois. Certaines employées à temps très partiel se voient de fait privées de droits sociaux. Depuis mon arrivée au ministère, je reçois de nombreuses lettres de ces femmes aux horaires décalés, aux vies hachées, obligées de cumuler les emplois pour joindre les deux bouts et de sacrifier leur vie de famille. Aucune

mesure ne sera prise sans concertation mais nous envisageons la fixation d'un seuil horaire minimal pour que ces salariées bénéficient des mêmes droits que les autres. Quant à l'égalité professionnelle, nul besoin d'une nouvelle loi. Faut-

sons déjà appliquer celle qui existe et qui prévoit de sanctionner financièrement les entreprises peu respectueuses de leurs obligations en matière d'égalité salariale.

**Les associations réclament des avancées sur la question des violences...**

Elles ont raison et je les entends. La loi de 2010 sur les violences faites aux femmes est une bonne loi qui, malheureusement, n'est pas bien appliquée faute de moyens mais aussi d'implication et de formation des magistrats. C'est pour moi une priorité : inciter les juridictions à avoir recours aux ordonnances de protection des victimes ; débloquer des places d'hébergement ; généraliser le dispositif du téléphone portable d'alerte qui a fait ses preuves en Seine-Saint-Denis.

**Comment envisagez-vous la lutte contre la prostitution ?**

Mon objectif, comme celui du PS, c'est de voir la prostitution disparaître. Je ne suis pas naïve, je sais que ce sera un chantier de long

terme. Cette position abolitionniste est le fruit d'une réflexion tirant les leçons des insuffisances des dispositifs actuels. Dans cette optique, le Parlement a adopté l'année dernière une résolution qui prévoit la pénalisation des clients. Tous les partis l'ont votée. Le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, et moi-même ne resterons pas inactifs sur cette question. Sans aucun jugement moral, il s'agit de protéger l'immense majorité des prostituées, qui sont d'abord des victimes de violences de la part des réseaux des proxénètes.

**Votre proposition ne manquera pas de déclencher la polémique.**

Nous ne cherchons pas à polémiquer mais à convaincre. Pour tirer toutes les conséquences de la résolution de l'Assemblée nationale, nous organiserons une conférence de consensus. La question n'est pas de savoir si nous allons abolir la prostitution – la réponse est oui – mais de nous donner les moyens de la faire. ●



# disparaisse »



Manifestation pour l'abrogation du délit de racolage et de proxénétisme, en décembre 2011, à Paris. JULIEN MUCUET/IPS

## De la rue aux escort girls

**PROXÉNÉTISME** Internet, salons de massages, appartements... La prostitution est de plus en plus organisée et discrète

Elles étaient 150 au premier trimestre 2011. Un an plus tard, elles sont près de 300. Jeudi, Bernard Boucaut, le nouveau préfet de police de Paris, a reconnu que la présence des prostituées dans le bois de Boulogne s'est étendue à proximité de zones d'habitation et de centres sportifs très fréquentés par les habitants. « C'est un haut lieu du marché de l'exploitation sexuelle », confirme le magistrat Yves Charpenel, qui dirige l'association Equipes d'action contre le proxénétisme (EAACP). « Au sud, on y trouve des Roumaines et des Bulgares, au nord de jeunes Équatoriennes. »

**20.000 annonces sur des sites dédiés**

Plus de 800 personnes se prostitueraient dans les rues de la capitale, 18.000 à 20.000 au niveau national selon l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCCRETEH). Un chiffre trop faible pour les associations, qui insistent sur l'essor de la prostitution dite « discrète » dans les salons de massage asiatiques, les bars à hôtesse ou des appartements. Dans son rapport 2009,

l'OCCRETEH a ainsi dénombré 611 établissements « présentant un risque de prostitution » en France. L'avènement des nouvelles technologies de communication (Internet, SMS...), qui permettent l'anonymat, favorise également le « passage à l'acte » de prostituées souvent occasionnelles, mais aussi de clients qui répugnent à accéder des prostituées dans la rue. Un sociologue, spécialiste du phénomène des escort girls, a ainsi dénombré 10.000 annonces distinctes sur cinq à six sites dédiés en 2010. Ce nouvel eldorado du sexe tanté à même genre de véritables sex tours, avec des prostituées d'origine étrangère qui, prises en mains par de véritables organisations criminelles, sont envoyées d'une ville à l'autre.

« La prostitution traditionnelle semble avoir progressivement cédé la place aux réseaux d'exploitation sexuelle », note le député Guy Geoffroy (UMP), auteur d'un rapport d'information sur la prostitution en France. Résultat: 90 % des prostituées sont originaires des pays de l'Est (Roumanie, Bulgarie...), du Nigeria ou de Chine. « Une fille peut rapporter jusqu'à 150.000 € par an », assure Yves Charpenel. « En 2010, la moyenne des amendes pour proxénétisme aggravé était de 13.000 €, c'est grotesque ! », l-P.V.

## Quand Liliane Bettencourt façait son gendre

**JUSTICE** Vendredi, Françoise Meyers et ses deux fils, ainsi que le tuteur de Liliane Bettencourt, ont été entendus comme parties civiles

**LAURENT VALDIGUIÉ**  
C'est un dialogue un peu surréaliste entre la juge des tutelles de Courbevoie (Hauts-de-Seine) et Liliane Bettencourt. Il a eu lieu le 7 février 2010, moins de trois mois après la signature du pacte de conciliation entre la femme la plus riche de France et sa fille, Françoise Meyers.

« Vous rappelez-vous avoir conclu des accords avec votre fille ? », demande la juge.

« Je ne dors pas avec », répond Liliane Bettencourt.

« Pouvez-vous les raisons pour lesquelles vous avez signé le mandat de protection future ? », poursuit la magistrate.

« Ça gêne ? »

« Non. »

« Alors passons. » La juge demande ensuite à la milliardaire si sa fille et son gendre « interviennent dans la gestion de L'Oréal ».

« On verra », dit-elle.

« Les accords prévoient que votre gendre devient directeur général de la société Téthys, qu'en dites-vous ? », insiste la juge.

« Je ne suis pas consciente de cela précisément. »

« Cela correspond-il à votre souhait ? »

« Pas vraiment. Plus il sera dedans, plus ce sera compliqué pour moi », répond Liliane Bettencourt. Le dialogue se poursuit.

« Pensez-vous avoir besoin d'aide pour gérer vos affaires ? », demande la juge.

« Pour les affaires non, mais pour la vie oui. »

« Quelle différence faites-vous entre les affaires et la vie ? »

« La vie ce sont des choix affectifs. Les affaires aussi, mais c'est beaucoup plus vaste. »

« Pourquoi pensez-vous ne pas avoir besoin d'aide pour gérer vos affaires ? »

« Parce que je suis née dedans et que je sens assez bien les choses... » Deux ans après ce dialogue inédit, les fameux accords entre la mère et la fille, signés le 6 décembre 2010, ont bel et bien volé en éclats. M<sup>rs</sup> Pascal Wilhelm vient d'être mis en examen pour abus de faiblesse. « C'est une situation surréaliste », analyse M<sup>r</sup> Baudelot, l'avocat de Pascal Wilhelm. « On reproche à mon client un abus de faiblesse pour avoir été désigné mandataire financier au terme du protocole d'accord signé entre la mère et la fille. Mais M<sup>r</sup> Wilhelm n'était pas le seul bénéficiaire de cet accord », rappelle l'avocat.

### « Je n'ai pas besoin d'aide pour gérer les affaires, mais pour la vie oui »

Signé au terme d'un long conflit entre la mère et la fille, l'accord prévoyait en effet une série de dispositions financières, notamment 300 millions d'euros pour Françoise Meyers. Dans un codicille secret, Liliane Bettencourt s'engageait aussi à verser à sa fille

12 millions d'euros pour ses frais d'avocats... Retrouvé dans l'ortenaire de Pascal Wilhelm, un échange de mails avec l'un des avocats de Françoise Meyers atteste de ce versement. « Cher Pascal, suis-tu si le chèque pour les frais de procédure doit être signé par LB avant son départ ? », s'interroge le 15 décembre 2010 l'un des avocats des Meyers, faisant référence au départ de Liliane Bettencourt en vacances. « Je te le confirme », répond Wilhelm le jour même. « J'ai prévu qu'il soit signé demain et je te le fais porter dès qu'il me sera parvenu. » A l'époque, chaque camp croyait avoir enterré la hache de guerre.

Vendredi après-midi, Françoise Meyers et ses deux fils, ainsi qu'Olivier Pelat, le fils de l'ancien ami de François Mitterrand et l'actuel tuteur ad hoc de Liliane Bettencourt, ont été entendus à Bordeaux par le juge Gentil comme parties civiles. Toute la famille réunit cette fois... « Liliane est apaisée maintenant, sa vie a retrouvé calme et sérénité », explique sa porte-parole. Fini toutes les références de la milliardaire en février 2010 ? ●



Liliane Bettencourt. ERIC DESSONS/JDD

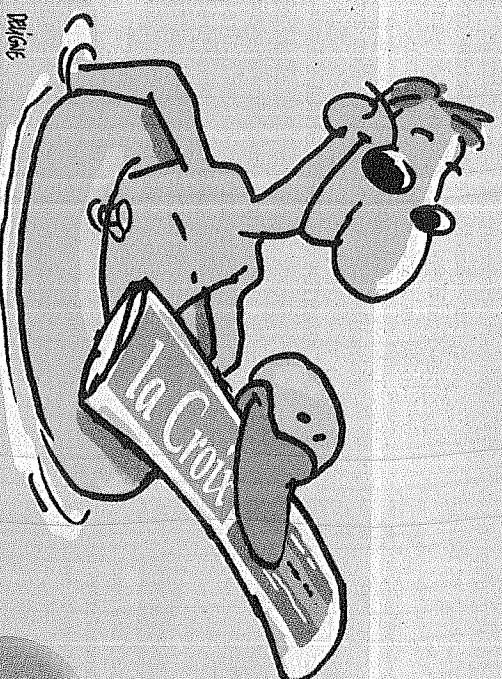
## L'abolition ? « Un vœu pieux »

**ABOLIR** la prostitution ? Pour ce policier spécialisé, la démarche relève au mieux du vœu pieux, au pire du rêve d'avatollah... « Tout ce qui ne pourra plus se faire en public se fera en privé dans des clubs des hôtels, des salons de massage, des boîtes de nuit... » résume-t-il avant de faire un rapprochement avec la période de la prohibition aux États-Unis.

Comment se traduirait cette interdiction de l'amour tarifé ? En pénalisant le client comme en Suède ? « J'ai du mal à imaginer les flics se précipiter sur ce genre d'infractions », réagit le fonctionnaire. « Il y a quand même d'autres priorités. D'autant que la prostitution "visible", c'est un peu l'arbre qui cache la forêt. La prostitution se développe aujourd'hui sur Internet, il faudrait donc de

grs moyens techniques d'investigation pour intervenir. » Faudra-t-il interdire toute activité prostitutionnelle ?

« Cela voudrait dire sanctionner encore ces pauvres femmes ! On va encore demander aux flics d'aller leur casser les pieds comme on l'a fait avec le racolage. On va droit dans le mur », poursuit le policier. « Quelque va condamner une femme qui se prostitue ? Déjà que l'on n'arrive pas à obtenir de sanctions dans les cas de proxénétisme dans les salons de massage, entre autres... Il y a une grande diversité dans le paysage prostitutionnel français, entre les réseaux africains ou d'Europe de l'Est qui utilisent la violence et la contrainte, et qui sont déjà fermement combattus, et les prostituées "traditionnelles" qui ne se considèrent pas du tout comme des victimes. » S.L.



PASSEZ L'ÉTÉ  
AUTREMENT AVEC La Croix

Suivez chaque jour l'actualité et découvrez notre programmation special été !

**Avec la Croix, passez un été...**

- **dépayant** : avec des séries sur un cabotage en Polynésie, les îles anglo-normandes, les auberges de jeunesse dans différents pays...
- **positif** : avec les universités d'excellence dans le monde, des dictées à faire en famille, des extraits de correspondances, ...
- **inspirant** : avec une série d'entretiens sur les prophètes, des portraits de photographes, ...
- **50 British** : en partant à la découverte de la terre d'accueil des JO d'été !

35€  
pour 7 jours  
soit 45€  
de réduction

LE JOURNAL +  
TOUT LE WEB  
ET LE MOBILE

en juillet et août (soit 53 n°)

Abonnez-vous avec le code offre B170821 par téléphone au 0 825 825 832\* (0,15€/min) par internet sur : www.la-croix.com

\*Les paiements par téléphone se font uniquement par carte bancaire

La Croix. Donnons du sens au quotidien